

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 V.96** : Vœu relatif à l'amélioration des conditions de travail au sein du Service Social de proximité (SSP) du 20<sup>e</sup> arrondissement et à l'amélioration de la prise en charge sociale des habitant.es.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant les difficultés en matière de recrutement rencontrées par le service social de proximité (SSP) de la section du 20<sup>e</sup> du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;

Considérant les démarches entreprises par le Maire de l'arrondissement et son adjoint en charge des solidarités et des affaires sociales auprès de la direction de la section du 20<sup>e</sup> du CASVP et de l'adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion ;

Considérant que les remarques et demandes à propos du SSP relèvent pour partie d'une situation ancienne

Considérant que ces mêmes difficultés se sont amoindries suite au changement de l'équipe d'encadrement en janvier 2020,

Considérant que de nouvelles affectations ont eu lieu suite au dernier concours de sélection de la Ville de Paris, sans toutefois permettre de résorber entièrement la vacance de postes ;

Considérant que ces difficultés tiennent à des éléments spécifiques au 20<sup>e</sup>, notamment la complexité du travail social face au cumul des difficultés, mais plus largement à Paris et à l'ensemble de la région Ile-de-France (coût du logement, accessibilité en transports en commun) ;

Considérant que la crise sanitaire provoque une déflagration sociale qui impacte durement les habitant.e.s du 20<sup>e</sup> et entraîne pour les services sociaux et ses agents une augmentation des ayants droits et des sollicitations, alors même que les confinements successifs et les protocoles sanitaires ont également bouleversé l'organisation de leur travail;

Considérant que la Ville de Paris a pris la mesure de cette crise sociale, notamment en créant 10 postes supplémentaires dans les Espaces Parisiens de l'Insertion afin de maintenir la qualité du suivi des bénéficiaires face à l'augmentation du public accueilli du fait de la crise sociale consécutive à la crise sanitaire ;

Considérant qu'au-delà des améliorations nécessaires relevant du dialogue social interne et du remplacement des postes vacants, les difficultés rencontrées par les travailleurs·euses sociaux·ales sont aussi la résultante de choix politiques nationaux qui induisent, par rigueur budgétaire, un désinvestissement humain et une mise sous pression globale des services de différentes administrations intervenant dans le champ social ;

Considérant au contraire la volonté politique de la Ville de Paris de privilégier une logique d'accueil physique, sans rendez-vous et d'accessibilité téléphonique, illustrée notamment par les accueils uniques mis en œuvre par le Nouveau Paris Solidaire ou les Espaces Parisiens d'Insertion ;

Considérant le travail entrepris par la Coordination sociale de territoire de la Direction sociale de territoire (DST) EST quant au dispositif PAIS qui, à défaut de pallier aux désinvestissements pointés, permet d'améliorer la coordination des acteur·trice·s et la lisibilité pour les usager·ère·s et ayants droit ;

Étant entendu que l'accueil des habitant·e·s par le service social dans les meilleures conditions pour ces derniers mais également pour les agents, que l'impératif de lutte contre la facture numérique, le non recours aux droits et le développement de l'aller vers sont des priorités politiques ;

Considérant l'attachement de la majorité municipale au respect du dialogue social et à l'amélioration des conditions de travail de tou·te·s et – en particulier à l'aune de la crise sociale que nous traversons – des travailleurs·euses sociaux·ales du SSP et des agents du CASVP ;

Considérant le projet de réorganisation de l'action sociale parisienne visant à renforcer la territorialisation et la lisibilité des interventions sociales dans les arrondissements

Considérant que le sujet de l'attractivité et de la lutte contre la vacance a d'ailleurs été inclus dans l'agenda social 2021 de la Ville de Paris par l'adjoint à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public ;

Sur proposition d'Éric Pliez et des élu·e·s du groupe Paris en Commun, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- poursuive le dialogue avec les représentants du personnel après les vacances d'hiver ;
- poursuivent le recrutement des agents du CASVP afin de pourvoir les postes vacants dans les arrondissements dans les meilleurs délais ;
- dans le cadre des réunions de la Ville de Paris dédiées à l'attractivité et à la lutte contre la vacance prévues à l'agenda social 2021, mènent un travail

d'identification des causes réelles de la vacance et proposent des solutions pour y remédier de façon pérenne ;

- demande à l'Etat de développer une politique volontariste de l'accueil physique du public sans rendez-vous ainsi qu'un accueil téléphonique efficace, contrairement aux logiques politiques nationales qui entraînent depuis des années une raréfaction des créneaux d'accueil du public et une mise sous pression de leur personnel, au détriment de la qualité d'accueil et de traitement des situations individuelles des habitant.es et des travailleurs.euses.